

■ GROUPEMENT FORESTIER

Y a-t-il des avantages fiscaux à devenir associé d'un groupement forestier ? Oui, avec, par exemple, une défiscalisation de 18 % ; donc en versant 10.000 €, vous pourrez déduire 1.800 € sur la déclaration de revenus.

Un associé peut-il prendre le contrôle de la SCI ? Chez Avenir forêt, a priori, non ; dans les statuts du groupement, une clause limite à 10 % le nombre de parts maximum que peut détenir un associé.

Et si l'associé veut se retirer rapidement ? Il peut récupérer ses 10.000 € en revendant ses parts à tout moment.

Un chiffre

10 Quand il achète une parcelle, le groupement forestier Avenir forêt s'assure que sa superficie est au minimum de 10 hectares, d'un seul tenant. Il est actuellement propriétaire de 250 hectares sur plusieurs départements.

GROS ARBRES. Épargnés. Sur ses parcelles, Avenir forêt ne coupe pas non plus les gros arbres, ceux qui font plus d'un mètre de diamètre. Pierre Demougeot avance deux explications : « D'abord parce qu'on a du mal à trouver des acheteurs ; ensuite, parce qu'ils recèlent un biotope - insectes, mousse, lichens - intéressant. À ce titre, ils méritent d'être préservés ». ■

Corrèze → Actualité

FORÊT ■ Basé à Sainte-Féréole, Avenir forêt gère 250 hectares selon un cahier des charges spécifique

Le bois exploité en mode écologique

Depuis la Corrèze, un modèle original de groupement forestier tente de concilier rentabilité et écologie. Avenir forêt proscriit, par exemple, les coupes rases.

Éric Porte

eric.porte@centrefrance.com

Même sur cette parcelle qui domine la vallée du Chavanon, à Feyt, aux confins de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, Pierre Demougeot n'est pas un professionnel de la forêt tout à fait comme les autres. Il n'est ni salarié, ni patron, mais il est à la fois bûcheron et sylviculteur.

Un statut particulier, comme le groupement forestier qu'il gère avec sa femme, et dont le siège se trouve à Sainte-Féréole, près de Brive ; créée en 2013, Avenir forêt est en fait une société civile immobilière (SCI) à but non commercial.

Elle regroupe 90 associés, « de tous horizons, de tout âge » qui ont chacun mis 10.000 euros dans la caisse. Au fil des ans, Avenir forêt est devenue propriétaire de 250 hectares, entre Corrèze, Haute-Vienne, Cantal, Lot et même nord de l'Aveyron.

Parmi elle, la forêt de la Cellette, 40 hectares de résineux rachetés en 2015 au Conseil départemental de la Corrèze : tronçonneuse en main, Pierre Demougeot y fait des éclaircies : « Je travaille ici en tant que propriétaire. Nous sommes dans une futaie irrégulière, avec des arbres de diamètres différents. Ça correspond à notre démarche ».

Les arbres morts laissés sur place

Cet ingénieur des eaux et forêts, écologue de formation, parie sur une gestion forestière rentable, tout en préservant les écosystèmes. « Par exemple, je laisse les arbres morts au sol ou sur pied. C'est de la matière organique pour régénérer les sols, mais aussi des abris pour des insectes. Ils participent à la biodiversité ».

Avenir forêt n'est pas une organisation militante et ses associés n'ont rien d'écologistes illuminés. « Ce qui nous guide, c'est une éthique environnementale, reprend le jeune homme. Pas de coupe rase ; nous préférons la régénération naturelle de la forêt et le bûcheronnage manuel. Et quand on fait



DE HAUT EN BAS. Pierre Demougeot, cogérant d'Avenir forêt en plein bûcheronnage, en haute Corrèze ; pour le débardage, il a fait appel à Franck Grave et à ses deux ardennais ; le bois, issu des éclaircies réalisées sur la parcelle, sera transformé en charpente. PHOTOS EP

intervenir des engins, on fait en sorte de limiter leur impact sur les sols. On a juste envie de faire les choses bien, de manière juste, en se donnant du temps ».

À Feyt, parce qu'il y a une plateforme de dépôt en lisière, la SCI fait appel aux chevaux pour débarder. Guidés par Franck Grave, Allovyn et Arpette, deux solides ardennais, sortent les grumes de la futaie. « Travailler avec des chevaux dans les bois, c'est un rêve de gosse, commente le patron de Chevaux de bois, une société basée à la Coquille (24). C'est la première fois que je travaille avec Pierre et j'espère qu'il y en aura d'autres. C'est une passion dont j'aimerais vivre ».

Avec 150 à 200 associés, Avenir forêt pourrait acquérir jusqu'à 2.000 hectares de forêt. Elle a des arguments fiscaux à faire valoir, « mais ça ne peut marcher que si chacun partage une manière d'aborder la forêt », prévient Pierre Demougeot.

Un modèle assez rare en France

Ce n'est pas du caritatif, ni du spéculatif : la SCI garantit un rendement annuel minimum d'1 % au bout de six ans de présence. Chaque année, une assemblée générale discute et adopte la stratégie à tenir.

« On échange par mails, des associés viennent avec nous sur le terrain, on visite les forêts », assure le gérant. Pour certains associés, c'est un placement refuge ; pour d'autres, c'est le moyen de diversifier son patrimoine ou d'assurer une transmission.

Pierre Demougeot et son épouse espèrent évidemment vivre de ce modèle original, encore peu développé en France, alors qu'il est assez courant en Allemagne, par exemple. Ce n'est pas encore le cas, mais « l'an dernier, la SCI a affiché des résultats positifs. La grande différence, c'est que l'on n'a pas besoin de prévoir de la trésorerie pour replanter. De même, on peut faire varier les volumes de bois exploités en fonction des besoins. Je dirais que c'est une gestion de bon père de famille ».

Être rentable tout en veillant aux écosystèmes, la formule soulève en tout cas l'intérêt dans une haute Corrèze où la culture forestière est encore récente. ■